CFCR 2
CFCR
BENOIT CHARTON FORMATION

Agence de Louhans :
Allée Pierre et Marie Curie
ZA de L'Aupretin
71500 LOUHANS

Agence de Lons Le Saunier :
330 rue du Levant
39000 LONS LE SAUNIER

Formation de préparation à l'habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi.
CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI (CCPCT)

CONTEXTE :
L'arrêté du 06 avril 2017 définit le contenu et les modalités de l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi. Même si la formation n'est pas obligatoire, elle quand même fortement recommandée pour avoir de meilleures chances de réussir l'examen.

PERSONNES CONCERNÉES :
Toute personne souhaitant exercer la profession de chauffeur de Taxi.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :
Etre capable de réaliser des prestations de transport de personnes au moyen d'un véhicule léger
Réussir l'examen théorique et l'examen pratique du CCPCT.

N.B : La condition d'honorabilité professionnelle nécessaire pour la délivrance de la carte professionnelle sera vérifiée lors de la demande de carte professionnelle par la préfecture du département. Cela n'empêche nullement de participer à la formation ou de passer l'examen.

PRÉ–REQUIS :
Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français. Être titulaire du permis B non affecté du délai probatoire.

Positionnement : Sur dossier (vérification des pré-requis en amont de la formation) + test de positionnement (suivant type de financement)

DUREE : 140 pour la théorie, 8 heures pour le PSC1 et 35 heures pour la pratique.

METHODES PEDAGOGIQUES :
Cours théoriques et pratiques.
Pour la partie pratique, conduite en sous-groupe avec un véhicule équipé double commande et taximètre.

DISPOSITIFS DE SUIVI : Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

VALIDATION DES ACQUIS : Epreuve théorique d'admissibilité et épreuve pratique d'admission organisé par la chambre des métiers et de l'artisanat du département.
Validation par un jury constitué d'un professionnel et/ou d'un examinateur de permis de conduire et/ou d'un représentant de la chambre des métiers.

FORMATEURS : Formateurs expérimentés et agréés conformément au cahier des charges.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION : au sein du CFCR à Louhans ou à Lons-le-Saunier.

DÉLAIS D'ACCES :
Variable selon modalités de financement et disponibilités des sessions contacter le 03-85-75-01-32.

MODALITÉS D'ACCES :
Consultez la page contact et accès sur le site www.cfcr-benoit.com

ACCESSIBILITÉ :
Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public. Nous contacter concernant l'accès à la formation visée.

TARIFS ET FINANCEMENTS : Sur devis.
Contactez le 03-85-75-01-32.

CONTENU DE LA FORMATION :

ACCUEIL ET PRESENTATION DE LA FORMATION

THEORIE
- Règlementation du transport public particulier de personnes
- Sécurité routière
- Gestion
- Français
- Anglais
- Connaissance du territoire et de la règlementation locale.

PRATIQUE :
- **Conduite et sécurité**
  - Conduite en sécurité et respect du code de la route
  - Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers
  - Prise en charge et dépose des clients et leurs bagages
- **Relation client :**
  - Présentation générale et attitudes du candidat
  - Accueil, comportement durant le parcours et prise de congé
  - Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation
- **Construction du parcours et accompagnement touristique**
  - Elaboration et suivi du parcours
  - Délivrance d'informations touristiques et pratiques
- **Facturation et paiement :**
  - Etablir le prix de la prestation
  - Facturer et procéder à l'encaissement
  - Utiliser les équipements spéciaux

EVALUATION DES ACQUIS ET SYNTHESE DU STAGE

Agrément 71 Louhans n° 2015-01
Agrément 39 Lons Le Saunier n° 1/2015

Programme de formation 2023. Version applicable le 28/11/2023